

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1187>



Elections professionnelles 2005 - CPC des MI-SE - Mandat
2005-2008

MI-SE - Profession de foi des candidats SNES à la CPC

- Technique - Archives - Archivage Elections professionnelles - Elections professionnelles 2005 -



Publication date: octobre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 6 décembre 2005, les MI-SE élisent leurs représentants à la commission paritaire consultative (CPC) :

- Pour une surveillance de qualité au sein du service public d'Education,
- Pour vous défendre individuellement et collectivement,
- Pour que le statut d'étudiant-surveillant redevienne le seul statut de tous les pions...

Votez SNES-FSU

La mise en extinction de la catégorie des MI-SE, la seule à regrouper des surveillants qui soient obligatoirement étudiants, n'est pas une fatalité. L'histoire de notre catégorie le prouve. Depuis la création des textes statutaires en 37-38, bien des attaques ont été portées par tous les gouvernements.

Depuis 2003, par décision gouvernementale, plus aucun MI-SE n'a été recruté.

Doit-on, pour autant, croire que tout est perdu ? Tous nos futurs remplaçants seront-ils obligés d'être assistants d'éducation ? Non ! Les textes statutaires n'étant pas abrogés, le SNES agit pour que les missions d'encadrement et de surveillance dans le secondaire soient accomplies par des étudiants sous statut de MI-SE.

Le SNES, un syndicat qui lutte

Dès septembre 2002, le SNES s'est opposé à la substitution au statut des MI-SE d'un statut plus précaire, celui des assistants d'éducation. Cette question a été au cœur d'une mobilisation exceptionnelle (rassemblements, appels à la grève y compris reconductible).

En septembre 2003, le SNES a obtenu du ministère l'ouverture des concours internes à tous les MI-SE.

Depuis, le SNES continue à interpeller le ministère sur les questions de surveillance. Il participe à la construction de toutes les mobilisations pour la défense du service public d'éducation (opposition au projet Fillon), comme aux actions pour l'emploi et la défense du pouvoir d'achat.

Le SNES, un syndicat sur le terrain, des élus qui rendent des comptes.

Le SNES est un syndicat multicatégoriel ; il est majoritaire dans le second degré. Les revendications de notre catégorie sont portées par l'ensemble du syndicat.

Au cours du mandat 2002-2005 qui s'achève, les 3 élus SNES (sur 4) ont assuré un suivi continu dans la défense

des situations individuelles des collègues :

- Ses élus défendent les MI-SE à toutes les étapes de leur activité de surveillant.
 - Ils sont intervenus en faveur des collègues lors des CPC de mouvements ou de fins de fonction notamment, face à une parité administrative qui a trop souvent cherché à contourner les textes en cherchant à aligner la situation des MISE sur celle des assistants d'éducation.
- Des permanences hebdomadaires ont été assurées, à la section académique, par des MI-SE qui sont ainsi en prise directe avec nos problèmes.
- Des rencontres ont été organisées pour faire le point, assurer la défense et l'organisation de la catégorie.

Le SNES a donné aux MI-SE le pouvoir d'exprimer leurs opinions sur tous les débats et questions actuels de l'Education nationale dans toutes ses instances.



Le SNES, un syndicat de propositions

Porteur de revendications pour l'amélioration du statut des MI-SE, le SNES a le souci de préserver la reconnaissance du double statut d'étudiant et de surveillant.

Le recrutement exclusif d'étudiants sur critères sociaux a permis, à des milliers de jeunes bacheliers issus de milieux populaires, d'accéder à l'université, aux diplômes, voire aux fonctions d'enseignement, doit rester en vigueur car il est le garant d'une véritable aide sociale de la part de l'Etat.

Au-delà de l'aide sociale que représentait ce type de recrutement, le SNES considère que les étudiants-surveillants sont les mieux à même de remplir ces missions d'ordre éducatif, grâce, notamment, à leur engagement dans des études supérieures. Un service éducatif de qualité mérite, pour le SNES, des personnels en nombre conséquent et qualifiés.

Le SNES, un syndicat qui revendique

Le SNES, avec la FSU, exige :

- Le retour de tous les étudiants surveillants sous les statuts de 37-38 améliorés en 68.
- Le recrutement massif d'étudiants surveillants, afin de couvrir les besoins de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement des élèves.
- L'amélioration de nos fonctions de MI-SE : moins de travail administratif, étude régulière à effectif réduit...
- La revalorisation de nos traitements, aujourd'hui au minimum de la Fonction publique.

Voter SNES-FSU,

- C'est prendre l'assurance de continuer la lutte engagée pour un service public d'éducation de qualité.
- C'est continuer à être des étudiants-surveillants et permettre à d'autres de le devenir.

Faisons respecter nos droits et revendiquons haut et fort la réouverture du recrutement de MI-SE.

Votez SNES-FSU pour vous faire entendre !



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré